

[Notre supplément bleu]

Autor(en): **Chambre de commerce suisse en France**

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **37 (1957)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Editorial

La surprise causée par la nature des mesures prises par le gouvernement français en faveur du commerce extérieur et les incertitudes qui se sont manifestées quant à leurs incidences et leurs applications ont maintenant perdu de leur acuité.

D'une façon générale, les milieux intéressés au commerce avec la France ont admis la nécessité, pour remédier à une situation exceptionnelle, de mesures qui l'étaient tout autant. On peut même affirmer qu'après tant d'hésitations et de palliatifs, les décrets du mois d'août apparaissaient comme une étape originale pouvant conduire au redressement du commerce extérieur français. Ils supposaient des sacrifices qu'on était prêt à accepter.

Cependant, il est regrettable de constater qu'un grand malentendu a pris corps dans l'esprit des clients et fournisseurs étrangers de la France. Les clients pensaient que tous les prix français allaient baisser pour eux de 20% et s'en réjouissaient, alors que les fournisseurs croyaient que leurs prix allaient monter de 20% et s'en inquiétaient. Or, dans les deux cas, la majorité se trompait.

Notre Chambre de commerce s'est efforcée de remplir au mieux son rôle d'information en exposant en Suisse le phénomène français, mais surtout en donnant à ses membres toutes les explications nécessaires à la compréhension des textes, parfois peu clairs.

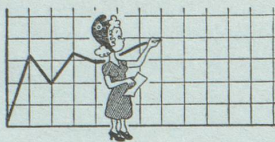
Nous avons été assaillis de questions : pourquoi des mesures transitoires n'avaient-elles pas été prévues ? Pourquoi les organismes chargés d'appliquer les décisions gouvernementales étaient-ils dépourvus de moyens techniques leur permettant de les appliquer avec efficacité ? Pourquoi l'occasion n'était-elle pas saisie de réaliser les réformes prévues par le décret du 28 mai 1957 ? Pourquoi même, l'importance capitale du commerce extérieur étant reconnue, une simplification radicale des processus administratifs n'était-elle pas décidée ?

Toutes ces questions pouvaient se poser en raison de la soudaineté des décisions gouvernementales, qui ont pris certains secteurs de l'administration française elle-même au dépourvu. Nous nous sommes efforcés, dans la mesure de nos moyens, de répondre à plusieurs d'entre elles, qui d'ailleurs ont déjà reçu un début de solution.

Il faut regretter toutefois qu'à l'étranger les imprécisions de ces mesures et les malentendus qui en découlaient aient créé un climat de désarroi et d'incompréhension peu favorables à la France.

Qu'opposer à cela ? « Qu'a-t-on jamais fait de la tristesse », disait déjà Bernanos. A quoi donc servirait une position de critique systématique ? Ne vaut-il pas mieux se mettre à l'écoute de la France qui bouge et qui vit, de la France industrielle dont l'expansion éclate aux yeux de qui voyage à travers villes et provinces, de la France peuplée de techniciens, d'économistes, de commerçants jeunes et réalistes, de la France de la Caravelle et de l'Atar, de la France audacieuse qui construit pour aujourd'hui et pour demain ?

Et demain, c'est le marché commun, pour lequel la France se devait de préparer son économie, même par des mesures dont les répercussions peuvent bousculer certaines traditions. Car, contrairement à l'opinion générale, l'intention de ces décisions n'était pas de marquer un pas en arrière, mais de préparer l'harmonisation de l'économie française sur le marché européen.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS

La dévaluation partielle du franc. — Le réaménagement partiel des taux de changes, intervenu le 10 août, répondait à la plus urgente des nécessités. Les réserves officielles de devises s'épuisaient à un rythme de plus en plus rapide en dépit de toutes les mesures prises par le gouvernement pour arrêter cette hémorragie. A défaut d'une dévaluation pure et simple, l'opération qui a été décidée était le seul moyen de redresser à temps la situation. Pour des raisons d'ordre psychologique et afin d'éviter un renchérissement des matières premières essentielles, il a été imaginé un système de prélèvement et de versement augmentant en fait de 20 % le prix d'acquisition et de cession des devises étrangères, sauf en ce qui concerne les opérations intéressant certaines matières premières et les produits textiles, ces dernières seulement à l'exportation. Les banques centrales étrangères ont toutefois refusé de prêter leur concours pour le fonctionnement de ce dispositif. Elles ont dévalué purement et simplement le franc, montrant ainsi leur préférence pour un taux de change unique.

POLITIQUE DE CRÉDIT

Relèvement du taux d'escompte. — A la suite de la dévaluation partielle du franc, la Banque de France a décidé de porter son taux d'escompte de 4 % à 5 % et son taux des avances sur titres de 6 % à 7 %. C'était la seconde fois en quatre mois que l'institut d'émission majorait d'un point le taux de l'escompte qui s'inscrit désormais à un pourcentage qui n'était plus pratiqué depuis 1937. Le relèvement d'un point avait déjà porté ce taux, le 11 avril, de 3 % à 4 %. D'autre part, la Banque de France a confirmé la décision prise précédemment de réduire de nouveau de 10 % les plafonds de réescompte assignés aux banques, plafonds qui avaient déjà été abaissés de 10 % le 10 juillet dernier. Au delà de ces plafonds, les banques paient un taux supérieur de deux points au taux officiel, tant que le dépassement n'excède pas 10 %. Pour les dépassements de plus de 10 % des taux encore plus élevés, pouvant aller jusqu'à 10 %, sont appliqués.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Bataille des prix. — Malgré la dévaluation partielle, l'indice des prix de gros et ceux des prix de détail n'ont monté, en août, que de 1 % environ. Étant données les circonstances, une telle hausse est relativement faible. Il est toutefois vraisemblable que le mouvement ne s'arrêtera pas là. L'opération 20 % et les autres facteurs récents d'augmentation des prix de revient sont loin d'avoir épuisé leurs effets. Par contre, les restrictions du crédit commencent seulement à agir. Pour prévenir tout développement d'une psychose de hausse, le gouvernement a décrété, le 28 août, le blocage général des prix et marges commerciales de

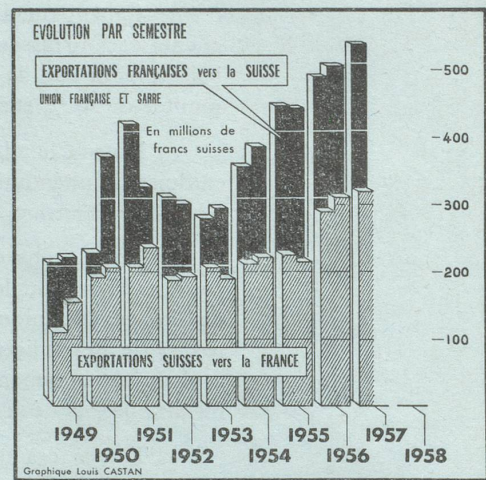
tous les produits et de tous les services au niveau atteint le 31 juillet. Seuls les produits agricoles ont été exempts de cette mesure. En outre, par exception, les majorations de prix des produits importés peuvent être répercutées, mais seulement en valeur absolue, aux différents stades de la distribution et de la transformation. Le blocage des prix est destiné en particulier à apaiser les salariés. Il a été imposé, en outre, par l'agitation qui se manifestait dans les milieux agricoles. Il est évident qu'une hausse générale des salaires et une augmentation sensible des prix agricoles mettraient en péril l'œuvre de redressement commencée.

POLITIQUE FINANCIÈRE

Économies prévues pour 1958.

— L'œuvre de redressement présume notamment une réduction du déficit budgétaire. Grâce à la ténacité, dont a fait preuve le ministre des finances, le gouvernement a décidé des réductions de crédit de 600 milliards sur les prévisions initiales du budget 1958. En outre, un abattement global de 10 % a été opéré sur les autorisations de programme des services civils. L'impasse a été arrêtée à 825 milliards. Les subventions économiques seront progressivement réduites.

GRAPHIQUES DU COM



Réduction du déficit en août.

— Le déficit français à U. E. P. l'Union européenne de paiements s'est élevé en août à 47,6 millions de dollars. Il avait atteint en juin 106,6 millions et en juillet 132,5 millions. La réduction est donc sensible. C'est la dévaluation partielle du franc qui a incité les exportateurs à accélérer le rapatriement de leurs avoirs étrangers. En plus, les touristes étrangers échangent désormais dans une plus large mesure leurs devises dans les banques et non plus sur le marché parallèle. Enfin, des investissements étrangers ont recommencé de passer en France. C'est ainsi que le déficit de la France à l'U. E. P., qui avait atteint pendant la première décade d'août 112 millions de dollars, s'est vu réduit finalement à 47,6 millions.

Déficit commercial accru.

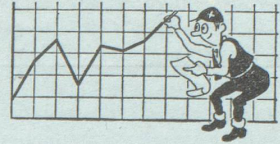
— Pour l'ensemble des huit premiers mois de 1957 le commerce français avec l'étranger présente un déficit de 410,7 milliards contre 249 milliards pendant la période correspondante de 1956, soit un accroissement de 65 %. Les importations ont progressé de 23 %, en passant de 974,8 milliards à 1202,2 milliards, tandis que les exportations n'accusent qu'une augmentation de 9 % (791,5 contre 725,8 milliards). Ce sont en particulier les importations d'énergie (306 contre 225 milliards), de matières premières (339 contre 265 milliards), d'équipement industriel (153 contre 110 milliards) et de demi-produits (196 contre 166 milliards) qui ont progressé.

COMMERCE EXTÉRIEUR

COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	19 sept. 3.810	22 août: 3.820	20 sept. 3.440
Cours fr. s. marché parallèle.	19 sept. 106,50	22 août: 109	20 sept. 97,25
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	20 sept. 524	23 août: 555	14 sept. 394
Ind. prod. ind. (1952 = 100).	juillet 140	juin 152	juillet 185
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	juin 234	mai 233	juin 216
Indice prix de gros (1949 = 100)	août 149,6	juillet 147,5	août 142,4
Ind. prix consomm. familiale (1957 = 100)	août 101	juillet 100	août —
Transports commerc. (mio. t.).	juin 17,6	mai 18,3	juin 17,5
Voyageurs (millions)	juin 46,5	ma 45,9	juin 43
Ind. vol. import. (1938 = 100)	juillet 180	juin 190	juillet 172
Ind. vol. export. (1938 = 100)	juillet 221	juin 217	juillet 198
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	août -47,6	juillet -132,6	août -68,4

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

COMMERCE EXTÉRIEUR

Évolution du commerce extérieur. — En août 1957, les importations ont atteint 656,4 millions de francs contre 753,4 millions le mois précédent et 625,6 millions de francs en août 1956, alors que les exportations ressortent à 505,9 millions de francs, contre respectivement 577,8 et 454,1 millions de francs.

La balance commerciale pour le mois d'août présente donc un solde passif de 150,5 millions de francs, contre des soldes passifs de 175,6 millions en juillet dernier et de 171,5 millions en août 1956.

Au cours des huit premiers mois de 1957, les importations ont atteint 5.761,5 millions de francs contre 4.815,2 millions de francs durant la période correspondante de l'année précédente et les exportations 4.344,2 contre 3.877,4 millions de francs, ce qui fait ressortir un solde passif de 1.417,3 millions contre un solde passif de 937,8 millions en 1956.

Clients et fournisseurs de la Suisse.

— Le recul des importations et des exportations dans les relations économiques de la Suisse avec l'Europe affecte à raison de quatre cinquièmes, respectivement de trois quarts à peu près, les entrées et les sorties dans notre commerce avec les quatre pays frontaliers. En ce qui concerne le trafic avec les pays d'outre-mer, on enregistre en premier lieu la diminution de nos exportations à destination des États-Unis.

Garantie contre les risques à l'exportation. — Le montant total garanti a atteint l'année dernière 285,1 millions de francs contre 267,6 millions en 1955.

Comme pour les années précédentes, l'industrie des machines occupe la première place avec 231,2 contre 215 millions de francs, suivie de l'industrie chimique avec 29,2 contre 34,9 millions.

FINANCES

Marché des capitaux. — La valeur d'émission de tous les emprunts suisses émis au cours des sept premiers mois de 1957 ressort à 780,2 millions de francs contre 715,7 millions durant la même période de l'année dernière pour une valeur nominale de 788,7 contre 720,6 millions de francs. Déduction faite des conversions représentant au total 83,6 contre 386,5 millions, le marché a fourni 696,55 contre 329,2 millions d'argent frais.

Le seul emprunt étranger émis en Suisse durant cette période a été celui de la Hypotheken Bank des Landes Vorarlberg, de 4,9 millions de francs, alors que, durant la période correspondante de 1955, les emprunts étrangers ont atteint dans l'ensemble 284,85 millions de francs.

Toutefois, le Parlement a ratifié l'octroi d'un prêt de 55 millions de francs à l'Autriche, pour l'élargissement et l'amélioration des communications par la voie de l'Arlberg.

Comptes de la Confédération. — Selon une déclaration de M. Streuli, Chef du Département Fédéral des Finances, au Conseil National, le produit net des comptes de la Confédération pour 1957 n'atteindra probablement pas les 322 millions de francs prévus par le budget.

Financement des usines électriques. — Dans son rapport, l'Union des Centrales suisses d'électricité souligne notamment qu'en 1955 (les chiffres de 1956 ne sont pas encore disponibles), les centrales suisses d'électricité ont dépensé 600 millions de francs pour de nouvelles constructions, dont 430 millions de francs pour la construction d'usines électriques et 170 millions pour les nouvelles installations de distribution. Les frais de construction des installations des usines électriques se situaient au total à fin 1955 à 6,1 milliards de francs contre 2,1 milliards de francs en 1938.

Les besoins en capitaux nécessaires à l'exploitation des forces hydrauliques encore disponibles sont évalués à environ 12 milliards de francs. Il faudra donc dépenser au cours des quinze à vingt prochaines années deux fois plus que pendant les soixante dernières années.

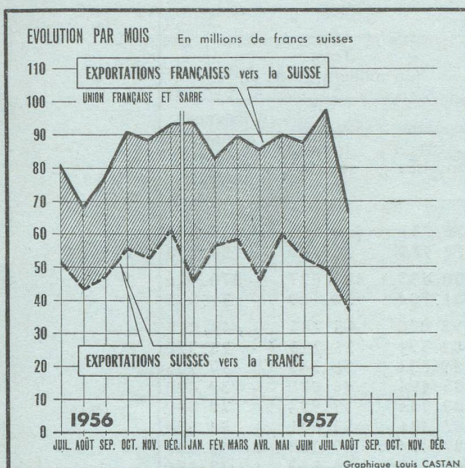
Revision du tarif douanier suisse. — La commission d'experts a terminé ses travaux. Le projet de tarif douanier est maintenant déposé au Conseil Fédéral. Il comporte 3.156 positions, alors que l'ancien tarif n'en comprenait que 1.500.

Il s'agit d'un tarif spécifique, basé sur le poids brut. Ce tarif devra être présenté à l'O. E. C. E. Certains problèmes vont se poser dans le cadre de l'adhésion éventuelle de la Suisse au G. A. T. T.

Vers de nouvelles revendications de salaires? — Le comité central de l'Union syndicale suisse constate, dans un communiqué, que, ces derniers temps, le renchérissement s'accroît à un rythme qui ne manque pas d'inquiéter les milieux responsables.

Alors que l'indice des prix à la consommation a atteint son plus haut niveau à 179,5, de nouvelles demandes d'augmentation de prix sont présentées qui pourraient entraîner un nouveau fléchissement du pouvoir d'achat et du standard de vie pour toutes les parties de la population vivant d'un salaire, d'un traitement ou d'une rente.

MERCE FRANCO-SUISSE



Graphique Louis CASTAN

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours pièce or 20 fr. s.	28 sept.	34	28 août	34	28 sept.	33,50
Cours billet 100 fr. fr.	28 sept.	0,94	28 août	0,93	28 sept.	1,04 ^{1/2}
Indice général actions.	sept.	387	août	414,7	sept.	449,4
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	2 ^e trim.	139	1 ^{er} trim.	139	2 ^e trim.	136
Ind. prix de gros (1939=100)	août	223,2	juillet	224,4	août	220,8
Ind. prix cons. fam. (1939=100)	août	179,5	juillet	178,5	août	176,2
Indice salaires horaires réels (1954 = 100)	2 ^e trim.	106,6	1 ^{er} trim.	106,2	2 ^e trim.	103,1
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	juillet	2,42	juin	2,09	juillet	2,31
Voyageurs (millions)	juillet	18,6	juin	17,6	juillet	18,4
Ind. import. (1938 = 100)	août	192	juillet	223	août	197
Ind. export. (1938 = 100)	août	182	juillet	207	août	167
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	août	+17,7	juillet	-7,9	août	+9,8

STATISTIQUES FRANCO-SUISES

	Commerce extérieur français (d'après les statistiques douanières françaises) (en millions de francs français)			Commerce extérieur suisse (d'après les statistiques douanières suisses) (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Balance	Importations	Exportations	Balance
	Total 1955	1.247.716	1.161.180	- 86.536	6.401.186	5.622.204
Moy. mens. 1955	103.976	96.765	- 7.211	533.432	468.517	- 64.915
Total 1956	1.514.167	1.100.862	- 413.305	7.596.967	6.203.459	- 1.393.508
Moy. mens. 1956	126.181	91.738	- 34.443	633.080	516.955	- 116.125
Janvier 1957	162.422	101.207	- 61.215	740.469	488.075	- 252.394
Février 1957	147.506	92.969	- 54.537	709.702	547.826	- 161.876
Mars 1957	161.432	109.956	- 51.476	741.776	583.825	- 157.951
Avril 1957	154.848	101.140	- 53.708	727.170	574.499	- 199.383
Mai 1957	154.382	102.969	- 51.413	746.361	527.787	- 171.862
Juin 1957	147.928	98.395	- 49.533	687.869	538.626	- 149.243
Juillet 1957	147.843	103.133	- 44.710	753.362	577.837	- 175.526
Août 1957	125.853	81.710	- 44.143	656.409	505.946	- 150.463

	Commerce franco-suisse (d'après les statistiques douanières suisses)								
	France + Sarre (en milliers de fr. s.)			Outre-mer (en milliers de fr. s.)			Total (en milliers de fr. s.)		
	Exportations françaises	Exportations suisse	Balance commer- ciale française	Exportations françaises	Exportations suisse	Balance commer- ciale française	Exportations françaises	Exportations suisse	Balance commer- ciale française
Total 1955	845.790	390.227	+ 455.563	29.940	50.654	- 20.714	875.731	440.881	+ 434.850
Moy. mens. 1955	70.482	32.519	+ 37.963	2.495	4.221	- 1.726	72.978	36.740	+ 36.238
Total 1956	949.994	549.279	+ 400.716	30.458	52.748	- 22.290	980.453	602.027	+ 378.426
Moy. mens. 1956	79.166	45.773	+ 33.393	2.538	4.396	- 1.858	81.704	50.169	+ 31.535
Janvier 1957	89.823	41.969	+ 47.854	3.997	3.815	- 225	93.820	45.785	+ 48.035
Février 1957	80.284	51.297	+ 28.987	2.307	4.923	- 2.616	82.591	56.220	+ 26.370
Mars 1957	86.496	52.915	+ 33.582	2.835	5.430	- 2.595	89.331	58.345	+ 30.986
Avril 1957	83.384	42.121	+ 41.263	2.110	3.950	- 1.840	85.494	46.070	+ 39.423
Mai 1957	86.668	55.874	+ 30.794	3.265	4.120	- 855	89.934	59.994	+ 29.940
Juin 1957	85.879	49.576	+ 36.304	1.517	3.246	- 1.729	87.396	52.821	+ 34.574
Juillet 1957	94.987	45.642	+ 49.344	2.408	3.621	- 1.213	97.394	49.263	+ 48.131
Août 1957	64.367	34.316	+ 30.051	2.573	2.637	- 65	66.939	36.953	+ 29.986

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Paris	1 ^{er} au 15 octobre	Exposition d'automne.
Paris	3 au 13 octobre	Salon international de l'automobile.
Paris	10 au 20 octobre	Salon international de l'équipement de bureau.
Saint-Gall	10 au 20 octobre	Olma, Foire suisse de l'agriculture et de l'industrie laitière.
Toulouse	11 au 27 octobre	Quinzaine des arts ménagers.
Toulouse	26 octobre au 3 novembre	Salon de la T. S. F.
Paris	31 octobre au 17 novembre	Salon de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.
Lille	31 octobre au 11 novembre	Salon du confort ménager et de l'enfant.
Paris	2 au 11 novembre	Salon international de l'équipement des industries de l'alimentation.
Paris	2 au 11 novembre	Salon de l'emballage.
Paris	2 au 12 novembre	Salon international de l'équipement laitier.
Paris	2 au 12 novembre	Salon international du matériel d'embouteillage.
Paris	7 au 18 novembre	Salon international de l'équipement hôtelier.
Paris	23 au 25 novembre	Salon professionnel du matériel de sports et de camping.
Paris	23 novembre au 2 décembre	Salon international de l'équipement des industries de l'habillement.
Paris	6 au 16 décembre	Salon de l'automatisme.
Genève	13 au 23 mars 1958	Salon international de l'automobile.
Bâle	12 au 22 avril	Foire suisse d'échantillons.